

.

**Pour construire un front commun, nous proposons de partir d'un programme en dix points, inspiré d'une publication du [Conseil national de la résistance iranienne \(CNRI\)](#), tout en l'inscrivant dans une démarche ouverte, évolutive et fondée sur des principes universels.**

Dans cette perspective, cinq points nécessitent encore d'être précisés et renforcés afin de poser les bases d'une coalition internationale large, capable de converger vers une nouvelle Déclaration de Laeken, réactualisée autour des exigences contemporaines de démocratie, d'État de droit et de participation citoyenne.

Ces cinq points, présentés ci-dessous, constituent une base de travail destinée à être discutée, enrichie et appropriée collectivement.

**6. Justice indépendante et appareil judiciaire autonome, fondés sur la présomption d'innocence, le droit à la défense, l'accès à la justice, le droit à un procès équitable et public, ainsi que sur l'indépendance pleine et entière des juges.**

**7. Reconnaissance et garantie de l'autonomie des minorités, ainsi que de leurs droits culturels, linguistiques, sociaux et politiques, dans le respect de l'égalité et de l'unité démocratique.**

**8. Justice sociale et égalité des chances. Reconnaissance et protection des droits des travailleuses et travailleurs, des agriculteurs et agricultrices, du personnel soignant, des salarié·e·s, des enseignant·e·s et des retraité·e·s.**

**9. Protection de l'environnement, prévention des destructions écologiques et engagement en faveur de la réparation et de la reconstruction des écocides.**

**10. Interdiction des armes nucléaires et de toutes les armes de destruction massive. Primauté donnée à la paix, à la coexistence pacifique, ainsi qu'à la coopération régionale et internationale fondée sur le droit et la solidarité.**